

# Prevention

## Prévention et vaccination

Pour d'autres informations ; site web : [www.mgmasbl.org](http://www.mgmasbl.org)  
[info@mgmasbl.org](mailto:info@mgmasbl.org)  
[emgm202001mission@yahoo.com](mailto:emgm202001mission@yahoo.com)  
[cocedacoalition@gmail.com](mailto:cocedacoalition@gmail.com)  
Tel :00243848475181

### **Comment le virus de l'hépatite B se transmet-il ?**

L'hépatite B est une maladie infectieuse causée par un virus qui se transmet par le sang. L'hépatite B est transmise le plus souvent par les voies suivantes :

- Par contact direct avec du sang ou des liquides organiques infectés
- D'une mère infectée à son bébé pendant la grossesse ou à la naissance
- Par des rapports sexuels non protégés avec un partenaire infecté
- Par le partage ou la réutilisation d'aiguilles (par exemple : partage d'aiguilles lors d'usage de stupéfiants ou réutilisation d'aiguilles qui n'ont pas été proprement stérilisées dans un cadre médical, pour l'acupuncture, le tatouage ou le perçage d'oreille/piercing)
- Par le contact avec du matériel médical non stérilisé ou des aiguilles non stérilisées, utilisés par des médecins, dentistes ou barbiers peu soucieux de l'hygiène

### **L'hépatite B se transmet-elle par simple contact ?**

Non, l'hépatite B ne se transmet pas par simple contact. Vous ne pouvez pas contracter l'hépatite B par l'air, par les accolades, le toucher, les éternuements, la toux, au contact des abattants WC et des poignées de porte. Vous ne pouvez pas contracter l'hépatite B en prenant un repas ou une boisson avec une personne infectée ou en mangeant de la nourriture préparée par une personne infectée.

### **Qui est le plus à risque de contracter l'hépatite B ?**

Bien que tout le monde soit à risque de contracter l'hépatite B, certaines personnes sont plus à risque que d'autres. Votre métier, votre mode de vie ou le fait de naître dans une famille dont un membre est atteint peuvent accroître vos risques d'être infecté(e). Certains groupes à « haut risque » sont indiqués ci-après. Sachez cependant que cette liste n'est pas exhaustive.

- Personnes mariées à avec une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou vivant au sein d'un même foyer, y compris les enfants et les adultes.
- Personnes qui sont nées (ou dont les parents sont nés) dans un pays où l'hépatite B est très répandue (Asie, parties de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, Europe de l'Est et Moyen-Orient).
- Personnes qui vivent ou voyagent dans un pays où l'hépatite B est très répandue (Asie, parties de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, Europe de l'Est et Moyen-Orient).
- Les adultes et adolescents sexuellement actifs
- Les hommes ayant des relations homosexuelles
- Les nourrissons nés de mères infectées par l'hépatite B
- Les professionnels de la santé et autres personnes qui, de par leur métier, peuvent être exposés au sang.
- Le personnel des services d'urgence
- Les personnes en dialyse rénale
- Les résidents et le personnel des foyers collectifs, établissements psychiatriques et établissements pénitentiaires.
- Les receveurs de transfusions sanguines avant 1992 ou plus récentes, si celles-ci sont insuffisamment contrôlées
- Les consommateurs (actuels ou anciens) de drogues injectables
- Les personnes qui se font tatouer ou percer des parties du corps
- Les personnes faisant appel à des médecins, dentistes et barbiers peu soucieux de l'hygiène

### **Quelles sont les recommandations concernant le vaccin contre l'hépatite B ?**

L'OMS et les CDC recommandent la vaccination contre l'hépatite B pour tous les nourrissons et tous les enfants de moins de 18 ans. Les CDC recommandent également aux adultes appartenant aux groupes à haut risque de se faire vacciner.

Le vaccin contre l'hépatite B est sûr et efficace. Il est recommandé de faire vacciner tous les nouveau-nés à la naissance et les enfants de moins de 18 ans. On recommande également le vaccin aux adultes souffrant de diabète et à ceux à haut risque d'être infectés en raison de leur travail, leur mode de vie, leurs conditions de vie ou leur pays d'origine. Étant donné que tout le monde peut être considéré comme étant à risque, chaque adulte devrait sérieusement envisager de se faire vacciner contre l'hépatite B, car le vaccin protège contre la maladie chronique du foie pour la vie.

### **Le vaccin contre l'hépatite B est-il sûr ?**

Oui, le vaccin contre l'hépatite B est très sûr et efficace. En fait, il s'agit du premier « vaccin anti-cancer », car il peut vous protéger de l'hépatite B qui cause 80 % de tous les cancers du foie dans le monde.

Avec plus d'un milliard de doses déjà administrées partout dans le monde, les études cliniques et scientifiques ont démontré que le vaccin contre l'hépatite B était l'un des vaccins les plus sûrs jamais créés.

### **Est-il possible de contracter l'hépatite B en se faisant vacciner ?**

Non, il n'est pas possible de contracter l'hépatite B en se faisant vacciner. Le vaccin est fabriqué en laboratoire à partir d'un produit de levure synthétique. Les effets secondaires les plus courants sont des rougeurs et douleurs dans le bras au site de l'injection.

### **Quel est le calendrier de vaccination pour le vaccin contre l'hépatite B ?**

Vous pouvez vous faire vacciner contre l'hépatite B au cabinet de votre médecin ou à la clinique locale. En règle générale, la série de vaccins contre l'hépatite B consiste en trois doses. Cependant, il existe une série accélérée comprenant deux doses, destinée aux adolescents de 11 à 15 ans. Il existe également une nouvelle série à deux doses, homologuée en 2017 par la FDA pour être administrée aux adultes. Il est important de rappeler que les nouveau-nés dont la mère est porteuse de l'infection doivent recevoir la première dose de vaccin contre l'hépatite B dans la salle d'accouchement ou dans les 12 premières heures de leur vie.

- 1<sup>er</sup> vaccin : à n'importe quel moment, excepté pour les nouveau-nés qui doivent être vaccinés dans la salle d'accouchement
- 2<sup>e</sup> vaccin : au moins un mois (ou 28 jours) après le 1<sup>er</sup> vaccin
- 3<sup>e</sup> vaccin : six mois après le 1<sup>er</sup> vaccin (ou au moins deux mois après le 2<sup>e</sup> vaccin)

Au moins 16 semaines doivent s'écouler entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vaccin. Si vous avez pris du retard avec vos vaccins, il n'est pas nécessaire de recommencer toute la série. Vous pouvez continuer avec le vaccin suivant même si des années se sont écoulées depuis le dernier.

Pour être sûr(e) d'être protégé(e) contre l'hépatite B, demandez une simple analyse de sang pour vérifier votre « taux d'anticorps hépatite B » (HBsAb) qui confirmera si la vaccination a été efficace.

### **Que puis-je faire d'autre pour me protéger contre l'hépatite B ?**

Étant donné que l'hépatite B se transmet par le sang et les liquides organiques infectés, quelques mesures simples peuvent vous protéger d'une infection éventuelle jusqu'à ce que vous ayez reçu tous vos vaccins :

- Évitez d'être en contact direct avec du sang et des liquides organiques
- Utilisez un préservatif lors de vos rapports sexuels
- Évitez de consommer des drogues illicites et d'abuser des médicaments sur ordonnance, y compris les drogues injectables
- Évitez de partager vos objets tranchants comme des rasoirs, brosses à dents, boucles d'oreilles et coupe-ongles
- Assurez-vous que des aiguilles et du matériel stériles sont utilisés dans un cadre médical, chez le dentiste, pour l'acupuncture, les tatouages et le piercing
- Portez des gants et utilisez une solution fraîchement préparée d'eau javellisée pour nettoyer les taches de sang
- Lavez-vous les mains soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir été en contact avec du sang ou en avoir nettoyé
- Et le plus important : pensez à vous faire vacciner contre l'hépatite B !

Pour d'autres informations ; site web : [www.mgmasbl.org](http://www.mgmasbl.org)  
[info@mgmasbl.org](mailto:info@mgmasbl.org)  
[emgm202001mission@yahoo.com](mailto:emgm202001mission@yahoo.com)  
[cocedacoalition@gmail.com](mailto:cocedacoalition@gmail.com)  
Tel :00243848475181